



Tout serait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

C'est la question qu'étaient tentés de se poser les représentants des organisations syndicales du ministère de la Culture en sortant de la réunion d'information à laquelle ils avaient été conviés le 23 juin après-midi par Michel Clément, « *préfigurateur* » de la future direction générale n° 1, appelée à regrouper les services centraux de l'architecture, des archives, des musées et du patrimoine, entouré des directeurs et directeurs-adjoints de la DAF, de la DAPA et de la DMF, pour se voir présenter la démarche adoptée pour les « *travaux de préfiguration* » (sic !).

Rien ne manque en vérité au dispositif prévu, ni « *les principes structurant la réflexion* », au premier rang desquels la « *visibilité* » et le « *respect des **spécificités métiers*** » (en gras dans le texte), ni le « *comité de préfiguration* », composé des directeurs concernés et de leurs adjoints, ni un comité de préfiguration élargi à l'ensemble des agents d'encadrement des directions, ni « *l'équipe projet* » chargée de la coordination du processus, ni les groupes de travail devant proposer des principes d'organisation sur les quinze thèmes de réflexion définis par le comité de préfiguration, ni même l'information des organisations syndicales et des personnels des services d'administration centrale, invités à leur tour le 25 juin.

Si comme nous vous aviez compris qu'il s'agissait de supprimer purement et simplement les trois directions actuelles pour faire des économies, eh bien... vous aviez sûrement mal compris ! Car il s'agit en fait de rien moins que de réfléchir à la définition d'objectifs afin de créer une direction générale qui fonctionne au service de politiques publiques maintenues ou renforcées, une direction générale qui par exemple serait plus forte que les trois directions actuelles pour exercer la tutelle de l'Etat sur des opérateurs (chacun pense bien sûr à certains grands établissements publics) sur lesquels cette tutelle a aujourd'hui peu de prise (c'est-à-dire qui n'en font qu'à leur tête, et pour une fois ce n'est pas nous qui le disons).

Et c'est promis-juré, les moyens des trois directions ne seront « mutualisés » – on ne dit pas « réduits », ce serait grossier – que là où cette mutualisation serait source d'une meilleure efficacité. Comme l'a dit Michel Clément, « *on ne transversalisera pas par principe* » !

Un vrai conte de fées, on vous dit... Mais au fil de la discussion la machine se dérègle quand même un peu : non seulement les préfigurateurs n'ont pas reçu leur lettre de mission, c'est-à-dire ne savent toujours pas, officiellement du moins, ce que la ministre attend d'eux, mais Michel Clément reconnaît que le calendrier est « très tendu » (le comité de préfiguration doit remettre ses premières conclusions avant la fin du mois de juillet), il reconnaît également que le fait de savoir s'il subsistera dans la nouvelle organisation des « directeurs ou délégués métiers » soulève des questions juridiques non résolues, et surtout que le secrétariat général mène de son côté sa propre réflexion, avec le concours d'une société d'audit (Cap Gemini)... et que rien ne nous dit que cette réflexion convergera avec celle du comité de préfiguration regroupant les trois directions patrimoniales.

Et puis, et c'est là le plus grave, tout ce dispositif paraît consister à faire *comme si* la question de l'emploi ne se posait pas pour notre ministère avec une particulière acuité – bien au-delà même de ce que serait le non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite – *comme si* il était possible de réfléchir à ce que serait une organisation administrative idéale (à supposer bien sûr que l'on considère comme idéale la suppression de la DAF, de la DAPA et de la DMF...) au service des politiques publiques de la Culture sans se préoccuper des questions d'intendance, et en définitive *comme si* ce n'était pas de la RGPP (un gros mot sans doute, personne ne l'a prononcé) dont il était question !

Soyons clairs : nous ne contestons nullement le sérieux et la qualité de la réflexion en cours et, après tout, cet exercice de remise à plat des objectifs et des priorités des trois directions pourrait même, dans l'absolu, être profitable. Mais force est de constater que tout se passe *comme si* le ministère jouait un double jeu et mettait en œuvre simultanément, dans le domaine patrimonial, deux stratégies parallèles : l'une consistant à laisser les trois directions concernées définir un schéma d'organisation idéal et à se demander ensuite si les moyens humains suivront ; et l'autre consistant à faire appel à une société d'audit pour tailler dans le vif et atteindre des objectifs drastiques de réductions d'emplois...

Qui a dit déjà que des parallèles sont des droites qui ne se rejoignent jamais ? Il n'est pas étonnant en tout cas que dans ce contexte la ministre ait du mal à signer ses lettres de mission...

Et qui croyez-vous à la fin qui l'emportera, du pot de terre ou du pot de fer ? des bons ou des méchants ? Allez, faites un peu un effort d'imagination, puisqu'on vous dit qu'on est en plein conte de fées !